



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

I B P T

**DÉCISION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 8 FÉVRIER 2011
CONCERNANT
LA COMPOSITION DU COLLEGE VISE PAR L'ARRETE ROYAL DU 5 MAI 2006
FIXANT UNE PROCEDURE DE CONCILIATION DEVANT L'INSTITUT BELGE
DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNEE
2011**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications,

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant
l'Institut belge des services postaux et des télécommunications
(*Moniteur belge* du 19 juin 2006);

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2011 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Madame Catherine Rutten	Membre du Conseil
Monsieur Vincent Hanchir	Premier conseiller, Pool Marché Télécoms & Médias
Monsieur Tim Nuyens	Premier conseiller, Pool Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2011 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Axel Desmedt	Membre du Conseil
Monsieur Reinhard Laroy	Ingénieur-conseiller, Pool Marché Télécoms & Médias
Monsieur Dominique Paquot	Premier conseiller, Service juridique

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Charles Cuvelliez
Membre du Conseil

Catherine Rutten
Membre du Conseil

Luc Hindryckx
Président du Conseil